

CR Association Foncière de Remembrement du 17 Avril 2019

Le bureau de l'Association Foncière de Remembrement de Villars St Georges s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale et sous la présidence de Monsieur ZEISSER Jean-Claude Président.

Etaient présents : Messieurs, LEGAIN Dominique, GUERRIN Pascal, DELIOT Jean-Luc, BESSON Raymond, ZEISSER Jean-Claude, PATUROT Léon, DELIOT Jean-Pierre, DELIOT Rémy, DELIOT Roger.

Absents, excusés :

Le secrétaire de l'Association ,Mr PATUROT Léon , remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Ordre du jour :

Compte administratif 2018
Compte de gestion
Affectation du résultat
Suppression de la taxe pour les petites surfaces
Budget prévisionnel 2019
Divers

Compte Administratif :

Monsieur le Président présente le compte administratif de l'année 2018 :

Dépenses d'investissement	22 508,20
Recettes d'investissement	20 000
Déficit de l'exercice	364,29
Déficit total d'investissement	2 508,20
Dépenses de fonctionnement	282,50
Recettes de fonctionnement	3 064,95
Excédent de l'exercice	2 782,45
Excédent total de fonct	10676,49
Excédent de clôture	13 184,69

Après en avoir délibéré, le Président ayant quitté la salle, le bureau donne son accord à l'unanimité des membres.

Compte de Gestion :

Monsieur le Président présente le compte de gestion du percepteur, les résultats sont en parfaite concordance avec le CA présenté par le Président, quitus est donné au trésorier à l'unanimité des membres du bureau.

Affectation des Résultats :

Monsieur le Président propose l'affectation des résultats 2018 au budget 2019 :

R002 Excédent de fonctionnement	10 676,49
1068 Réserve d'investissement	2 508,20
D001Déficit d'investissement	2 508,20

Après en avoir délibéré, le bureau donne son accord à l'unanimité des membres.

Suppression de la taxe pour les petites surfaces :

Monsieur le Président propose la suppression des taxes pour les petites surfaces. En effet même si le prélèvement de ces taxes ne s'effectue que tous les cinq ans, les sommes restent modiques et inférieures à cinq euros pour certaines, elles ne rapportent qu'au environ de 300 euros tous les cinq ans. Les mandatements représentent un certain travail pour la secrétaire ainsi que pour la perception.

Une perception de la taxe sur 5 ans est déjà effectuée pour conserver un recouvrement de 5€ préconisé par la trésorerie.

Après en avoir délibéré, le bureau donne son accord pour la suppression de cette taxe à l'unanimité des membres.

Budget prévisionnel 2018 :

Monsieur le Président présente le budget prévisionnel de l'année 2019 :

Dépenses d'investissement	4 905,08
Recettes d'investissement	4 905,08
Dépenses de fonctionnement	5 818,29
Recettes de fonctionnement	3 000,00
Recettes avec excédent	13 676,49

Après en avoir délibéré, le bureau donne son accord à l'unanimité des membres présents.

La séance est levée à 21h00.